Assemblée des
DEPARTEMENTS
DE FRANCE

Paris, le 6 février 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE
de Claudy LEBRETON, Président de l'ADF

Suppression de la taxe professionnelle pour les entreprises : la vraie raison de la réforme territoriale

Le Président de la République l'a confirmé, cela correspondait d'ailleurs à la seule annonce définitive de sa prestation, la taxe professionnelle sera supprimée dès 2010.

L'annonce de cette mesure est brutale et unilatérale. D'autant que contrairement aux affirmations du Président de la République, ce n'est pas 8 milliards d'euros que cette taxe apporte en recettes aux collectivités mais plus de 29 milliards.

C'est un coup très dur porté aux collectivités alors même que ce sont ces collectivités qui sont mises à contribution pour relancer l'investissement.

Le Président de la République croit-il vraiment qu'en amputant les recettes des collectivités territoriales de 29 milliards d'euros, sans proposer un réel impôt économique de remplacement, il va redonner un coup de pouce à la croissance ?

Cette décision est un mauvais coup porté aux collectivités territoriales. Soit cette taxe n'est pas remplacée, auquel cas les collectivités n'auront d'autre option que de reporter sur les ménages la fiscalité qu'elles ne prélèvent plus sur les entreprises, or on connait tout l'archaïsme de la taxe d'habitation. Soit l'Etat compense aux collectivités par une dotation, en creusant son propre déficit, et c'est à nouveau une limitation de l'autonomie fiscale des collectivités.

En fait, cette mesure vise à légitimer la prochaine réforme de l'organisation territoriale de la République pour mettre au pas les collectivités. Celles-ci sont désormais les boucs émissaires de l'incapacité de l'Etat à se réformer et à agir réellement sur les déficits publics.

L'ADF rappelle que l'ensemble des organisations représentatives des collectivités se prononcent pour le maintien d'un impôt économique dans leurs paniers d'impôts locaux. La justice fiscale c'est l'équilibre entre l'impôt sur les ménages et l'impôt sur les entreprises.

Dans ces conditions, l'ADF demande instamment au Président de la République de surseoir à cette décision tant qu'il n'y aura pas de véritable négociation avec l'ensemble des associations nationales d'élus sur la réforme fiscale.

Contact : Nadia Salem
nadia.salem@departement.org
Tél. : 01 45 49 60 20